

Département du Var
Arrondissement de
Brignoles



Commune de BARJOLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 Décembre 2017

Date de la convocation : 7/12/2017

Nombre de conseillers : 23

N° 2017-170

Présents : 16

Votants : 21

Benjamin DEMIRDJIAN	Elise ROIG	Régine ALLARD
Edith GIRODENGO	André APARICIO	Jean Marc SANCHEZ
Michel BASCHIERI	Valérie RIMBAUD	Catherine VENTURINO - GABELLE
Serge PELLEGRINO	Gilbert ROUBAUD	Alain VAURY
Céline JAUFFRET	Edmonde CORTI	Guilda CHAHVERDI
Christian IMBERT	Francine AUTRAN	
Hélène SABATIER	José FERNANDEZ DE MOYA	Monique BAGNIS
Catherine LANZA- CAILLAT	Dominique PAILLAT	Wanda ORLOWSKI- LEVEQUE

Absents excusés : Edith GIRODENGO, Serge PELLEGRINO, Dominique PAILLAT, Elise ROIG, Catherine LANZA-CAILLAT, Valérie RIMBAUD, André APARICIO

Pouvoirs donnés : Edith GIRODENGO à Céline JAUFFRET, Serge PELLEGRINO à Benjamine DEMIRDJIAN, Dominique PAILLAT à José FERNANDEZ, Elise ROIG à Hélène SABATIER, Catherine LANZA à Edmonde CORTI

Secrétaire de séance : Céline JAUFFRET

Votes POUR : 21

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

OBJET

**Motion contre le transfert des compétences eau et assainissement aux
EPCI**

M le Maire PROPOSE au conseil municipal l'adoption d'une motion contre le transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI :

La commune de Barjols a exprimé à plusieurs reprises son mécontentement et son inquiétude lors d'une manifestation en sous préfecture contre la loi NOTRe , lors du conseil municipal du 29 novembre 2016 vote d'une motion contre la loi NOTRe ,

Ce transfert de charges est inadapté, surtout dans les zones rurales et de montagne, où les services d'eau distribuent une eau potable à coût maîtrisé, gérée directement et publiquement par eux.

La commune s'oppose au transfert des compétences en bloc, et notamment au transfert obligatoire dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, non basé sur le volontariat des communes.

La commune de Barjols appelle à :

-Respecter les communes et les maires, premier échelon de proximité de notre démocratie, indispensables à la cohésion sociale en milieu urbain, périurbain et dans les zones rurales.

-Conforter le principe de subsidiarité, les transferts volontaires, le choix du mode de gestion(en régie ou non) des compétences notamment pour l'eau et l' assainissement.

Les élus rappellent leur attachement à la libre détermination de leurs projets de développement et d'aménagement.

-Demander le rétablissement de la notion d'intérêt communautaire, c'est à dire la possibilité laissée aux élus de décider localement du transfert de telle ou telle compétence et le libre choix du moment opportun dudit transfert.

Les élus alertent ainsi les parlementaires sur les dérives de la loi NOTRe qui vise à effacer la commune, par le transfert obligatoire des compétences, et la proximité sans en mesurer les incidences sur la cohésion sociale et la qualité des services rendus aux habitants.

Il faut faire confiance au sens de la responsabilité des élus locaux, qui sont pleinement résolus à prendre toutes les initiatives utiles pour améliorer l'efficacité de la gestion publique locale.

Les élus de la commune de Barjols, veulent conserver leur régie publique de l'eau et de l'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir OUI l'exposé de M. le Maire

Et après en avoir délibéré,

- ADOPTE la motion contre le transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Barjols le 15/12/2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Et de la publication le:

Le Maire
DEMIRDJIAN Benjamin

